



**Communiqué
au sujet
de la réunion du Conseil d'Administration
de la Caisse Marocaine des Retraites.**

M. Nizar BARAKA, Ministre de l'Economie et des Finances, a présidé par délégation de M. le Chef du Gouvernement, la quatrième session du cinquième mandat du Conseil d'Administration de la Caisse Marocaine des Retraites et ce, le mercredi 12 juin 2013 en présence de l'ensemble des parties composant ledit Conseil, à savoir les représentants de l'Etat, des affiliés aux régimes des pensions civiles et militaires et ceux des Associations des retraités.

Les travaux de cette session ont été consacrés à l'examen de divers sujets portant sur le rapport du Comité Permanent issu du Conseil d'Administration au titre de la session de mai 2013, ainsi que sur les rapports des Comité d'Allocation d'Actifs et Comité d'Audit au titre de l'exercice 2012. Le Conseil d'Administration a, également, pris connaissance de l'opinion de l'auditeur externe concernant les comptes de la Caisse au titre de l'exercice écoulé.

Dans son allocution d'ouverture, M. le Ministre de l'Economie et des Finances, a mis en exergue les efforts déployés par les membres du Conseil d'Administration en vue de moderniser la Caisse, consolider sa gouvernance et rechercher des solutions solidaires efficaces pour surmonter la problématique de la fragilité de l'équilibre financier que connaît le régime des pensions civiles. A ce titre, il a rappelé les conclusions des travaux de la Commission Nationale de réforme des régimes de retraite qui s'est réunie le 30 janvier 2013 sous la présidence de M. le Chef du Gouvernement. Les recommandations de ladite commission ont préconisé la mise en place d'un système cohérent de retraite basé sur deux pôles, l'un pour le secteur public et l'autre pour le secteur privé, tout en élargissant la couverture sociale. Il a également insisté sur l'urgence de la réforme paramétrique du régime des pensions.

M. le Ministre de l'Economie et des Finances a souligné l'expérience positive de la contractualisation entre l'Etat et la CMR pour la période 2011-2013, laquelle a permis de concrétiser la plupart des engagements pris par les deux parties. Cette relation sera poursuivie à travers un nouveau contrat de programme pour la période 2014-2016 qui aura pour finalité d'atteindre les objectifs stratégiques de la Caisse.

Après une discussion approfondie sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et la prise de connaissance des divers éclaircissements et précisions apportées par la Direction de la Caisse au sujet des points discutés, les travaux de la session du Conseil se sont clôturés par l'adoption de l'ensemble des recommandations et résolutions présentées au Conseil.